

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

SG 91-001

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An mil neuf cent quatre vingt onze le 15 JANVIER à 18 heures 30  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en  
séance publique, sous la présidence de Monsieur MOST Philippe, Maire.

**DATE DE CONVOCATION**

9 JANVIER 1991

**DATE D'AFFICHAGE**

9 JANVIER 1991

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, Maire, LE GUEUT, HUGENDOBLER,  
CANDAU, BERLAND, BOISNARD, GAUGUIN, MMES LISION, MONTRON Adjoints.  
MLLE BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, MME  
FONTAN, MM. GUEZENNEC, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, MME PELTIER, MM.  
QUENTIN, REVOLAT, SABATHIER, Conseillers formant la majorité des  
membres en exercice.

**ETAIENT REPRESENTES** : M. ALCHER par M. LE GUEUT  
M. BARON par M. BUJARD  
M. MOULINEAU par M. MARCONI  
MME PARROU par M. CHABANEAU  
M. TAP par M. BENOIT

**ABSENTS** : MM. GAVEN, ALONSO, BARRIERE, DINDINAUD

Nombre de Conseillers  
en exercice : 32  
Nombre de Présents : 23  
Nombre de Votants : 28

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue Secrétaire de  
Séance.

**OBJET** : COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT. DESIGNATION DES  
REPRESENTANTS DU GESTIONNAIRE DE L'AERODROME.

**VOTE** : Pour : 25  
Abstentions : 3

Par délibérations respectives du 15 Novembre 1989 et du 19 Juillet 1990, les Conseils Municipaux de MEDIS et de ROYAN se sont prononcés pour la création d'une Commission consultative de l'Environnement chargée d'étudier les dispositions à mettre en oeuvre pour réduire les nuisances que peut engendrer l'exploitation de l'aérodrome de ROYAN-MEDIS.

Conformément à la réglementation en vigueur, cette commission est composée des élus concernés, des associations représentatives des riverains, des usagers, personnels et gestionnaires de l'aérodrome et des Administrations locales.

Les Sous-Préfets de ROCHEFORT et de SAINTES ont invité le Conseil Municipal de ROYAN, par lettres en date des 15 et 30 Novembre 1990, à désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein de ladite commission en tant que gestionnaire de l'aérodrome.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé de Monsieur le Rapporteur,
- VU sa délibération en date du 19 Juillet 1990 relative à la création d'une Commission consultative de l'Environnement,
- VU les lettres des Sous-Préfets de ROCHEFORT et de SAINTES,
- APRES en avoir délibéré,

#### D E C I D E

- de désigner :

Monsieur BOISNARD, membre titulaire

et Monsieur BENOIT, membre suppléant

pour représenter la Ville de ROYAN en tant que gestionnaire de l'aérodrome de ROYAN-MEDIS au sein de la Commission, consultative de l'Environnement chargée d'étudier les dispositions à mettre en oeuvre pour réduire les nuisances que peut engendrer l'exploitation de l'aérodrome de ROYAN-MEDIS.

Fait les jour, mois et an susdits  
Ont signé le Registre  
MM. les Membres Présents,  
Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT

Déposé à la S/Prefecture de Rochefort

le 21 Janvier 1991

Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982

Certifié Conforme

Mairie de Royan

Par délégation du Maire

Le Secrétaire Général Adjoint